

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 2024-013



OPÉRATIONS DE BY-PASS MÉCANIQUE ET DE DRAGAGE DE L'HERBAUDIÈRE : INTERDICTION TEMPORAIRE DE PÊCHE A PIED, DE BAINNADE ET DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS NAUTIQUES SUR LA PLAGE DE L'HERBAUDIÈRE ET LA PLAGE DE LA LINIÈRE

Le Maire de Noirmoutier en l'île,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2212-1, L2212-2, L2212-3, L2215-1 et L2213-23 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L1311-1, L1311-2 et L1311-4, L1332-2 et L1332-4 ;

Vu les opérations de by-pass mécanique et de dragage de l'Herbaudière prévues du 14 juin au 12 juillet 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévenir tout risque pour les usagers de la plage de l'Herbaudière et de la plage de la Linière

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La pêche à pied, la baignade et la pratique d'activités nautiques sont interdites, du 14 juin au 12 juillet 2024, sur la plage de l'Herbaudière et la plage de la Linière, jusqu'à 200 mètres de part et d'autres des zones de prélèvement et de rechargement des sables.



ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance public par affichage : sur sites sur panneaux d'affichage placés aux accès aux plages de l'Herbaudière et de la Linière, à la Mairie-annexe de l'Herbaudière, à l'Hôtel de Ville de Noirmoutier-en-l'île, sur le site internet de la Ville de Noirmoutier-en-l'île, à la capitainerie du port de plaisance et au comité local des pêches.

.../...

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera transmis à : la Préfecture de la Vendée, l'ARS des Pays de la Loire, la CCI de la Vendée, les Affaires Maritimes de Noirmoutier, la Brigade de Gendarmerie de Noirmoutier, le Centre de Secours de Noirmoutier, l'Office de Tourisme, la Communauté de Communes de l'île de Noirmoutier, la SA du port de plaisance de l'Herbaudière et le Comité local des Pêches.

Fait à Noirmoutier, le 10 juin 2024

Yan BALAT, Maire

The image shows the official seal of the Mayor of Noirmoutier, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE NOIRMOUTIER' and '85330 VENDÉE'. To the right of the seal is a large, handwritten signature in blue ink.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Préfecture, le
et de la publication sur le site www.ville-noirmoutier.fr, le

11 JUIN 2024